

# PAPI

## PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL DE GUYANE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

Le territoire de la CACL est régulièrement soumis à des inondations qui peuvent causer des dommages matériels importants pour les habitants et les acteurs économiques. L'île de Cayenne a été identifiée comme Territoire à Risques Importants d'Inondations (TRI) dans le Plan de Gestion des Risques d'Inondations de la Guyane.

Afin de gérer les risques d'inondation sur les 6 communes de son territoire, dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la CACL a lancé le premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Guyane.

## QU'EST-CE QUE LE « RISQUE INONDATION » ?

Le risque inondation correspond à la confrontation en un même lieu géographique d'un aléa (une inondation potentiellement dangereuse) avec des enjeux (humains, économiques ou environnementaux) susceptibles de subir des dommages ou des préjudices.

En France, le risque inondation est le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et les résidents dans ces zones.



### Inondation par ruissellement/ débordement des eaux pluviales

*Facteurs déclenchant/aggravants :  
remblais sans transparence hydraulique,  
réseau sous-dimensionné*

### Inondation par submersion marine Facteurs déclenchant/aggravants

*Aménagements à altitude proche  
du niveau de la mer*



## Ces inondations se produisent dans un contexte environnemental qui impacte fortement l'évacuation des eaux pluviales :

- fortes pluies saisonnières,
- pentes faibles à nulles sur les zones sensibles,
- altitude basse proche du niveau de la mer,
- remontées marines dans le réseau hydrographique,
- sols majoritairement argileux et gorgés d'eaux ne permettant pas l'infiltration.

## Dans ce contexte, les aménagements hydrauliques sont primordiaux pour évacuer les eaux mais souffrent de dysfonctionnements importants :

- canaux et cours d'eau envahis par une végétation dense et soumis à un envasement important,
- nombreux ouvrages très largement sous-dimensionnés parfois à contre-pente.

\* Hydrographie : ensemble des cours d'eau et des lacs d'une région.

# PAPI

## LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



### QU'EST-CE QU'UN PAPI ?

**Le PAPI permet de définir et de mettre en place une gestion intégrée des risques d'inondations à l'échelle du territoire de la CACL.** Il sert à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

C'est un contrat entre l'Etat et la CACL qui permet d'élaborer une politique globale intégrant les enjeux liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ainsi qu'à la préservation de milieux naturels. **Il définit les actions et travaux à réaliser à l'échelle du territoire de la CACL.**

Le PAPI se déroule en deux temps :

Le PAPI d'intention sur une durée de 2 ans

Le PAPI complet (ou PAPI Travaux) sur 6 ans

### LE PAPI D'INTENTION DE LA CACL

Le PAPI d'intention de la CACL, labélisé en janvier 2021, **permet de définir une stratégie et d'établir un programme d'actions pour le territoire en préalable de l'établissement du PAPI complet.**

La phase de PAPI d'intention permet également de :

- améliorer la connaissance des aléas et des enjeux
- améliorer la culture du risque

Parce que la gestion du risque ne se limite pas à la réalisation d'ouvrages de protection, un PAPI se construit autour de plusieurs axes d'actions.



## Communiquer

**AXE 1**  
Amélioration de la  
connaissance  
et conscience  
du risque

## Surveiller, prévoir, alerter

**AXE 2**  
Surveillance  
et prévision

**AXE 3**  
Alerte et gestion de  
crise

## Réduire la vulnérabilité

**AXE 4**  
Prise en compte  
du risque dans  
l'urbanisme

**AXE 5**  
Réduction de la  
vulnérabilité des  
réseaux, bâtiments,  
activités

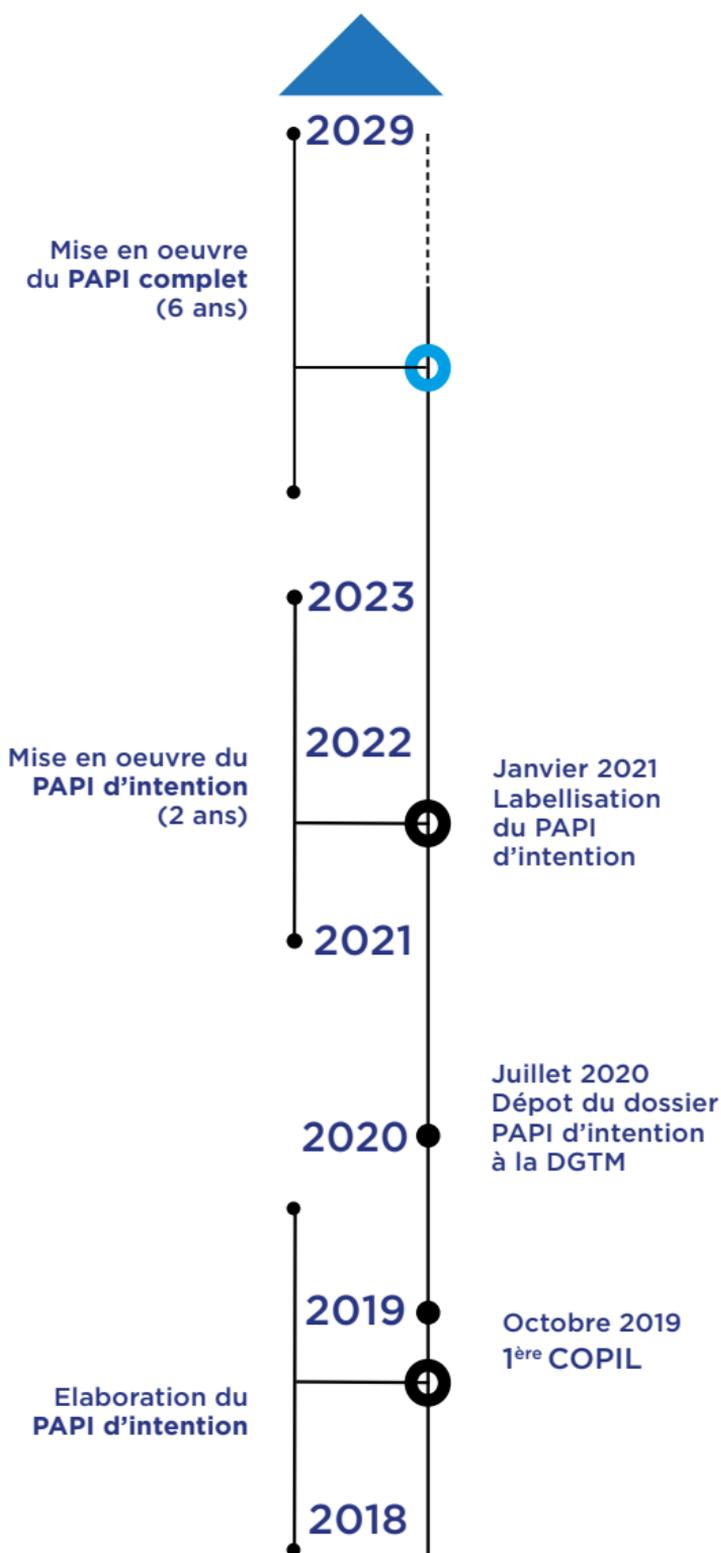
## Réduire l'impact des inondations

**AXE 6**  
Gestion des écoulements,  
état et fonctionnement  
des canaux et ouvrages  
d'écoulements

**AXE 7**  
Gestion des ouvrages de  
protection

## ACTEURS DU PAPI D'INTENTION

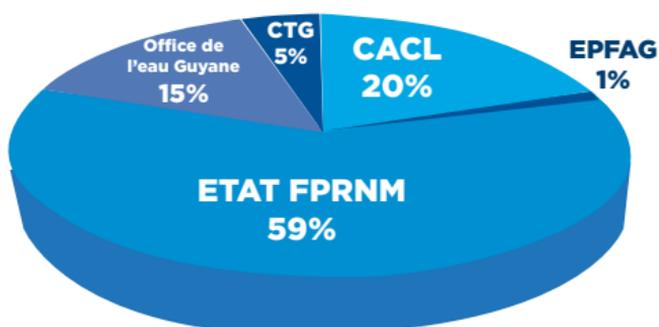
La Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), l'État-Major de Zone et de Défense, Météo France, les services techniques des mairies, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la CCI, la CTG, le Rectorat, la SGDE, Orange, EDF, l'Observatoire Dynamique Côtière de Guyane, le CNRS, l'Office de l'eau de Guyane, les associations de riverains, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDEG).



## Financement des actions du PAPI d'intention

**1,58**  
MILLIONS D'EUROS

**22**  
ACTIONS





Le PAPI porte sur les zones à risques d'inondation des communes de la CACL : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly, Roura.

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

**SERVICE  
EAUX PLUVIALES**

**05 94 28 94 43**  
**pluvial@cacl-guyane.fr**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**l'agglomération**

**Communauté d'Agglomération du Centre Littoral Guyane**  
4, Esplanade de la Cité d'Affaires - Quartier Balata - CS 36029  
BP 66029 - 97 306 Cayenne Cedex

